

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
13 mai 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

2022D083

OBJET :

**10. ACTIVITÉS
NAUTIQUES. MISE À
JOUR DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le 24.05.2022

ID : 059-215904004-20220519-2022D083-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le dix-neuf MAI à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. DECREUS Christophe – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme CLINKEMAILLIE Colette **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MORVAN Hervé – M. VERMEESCH Olivier – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELVOYE Philippe – M. LAPIERRE Julien – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – Mme BLANQUART Marine.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la commune de Merville va mettre en place des activités nautiques durant la période estivale.

Les activités nautiques proposées sont le pédalo, le vélo nautique, le stand up paddle, le canoë, le bateau électrique sans chauffeur, les barques à rames et le néolys, dont les tarifs sont fixés par décision et annexés à la délibération.

Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire. La baignade reste interdite.

2 animateurs assureront les missions d'accueil, de réservations des activités ainsi que la surveillance de ce plan d'eau.

Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour le règlement intérieur portant sur le fonctionnement et les consignes à respecter en matière d'inscription, de conditions d'utilisation, de sanctions et de conduite à tenir en cas d'accident.

Cette année, il a été décidé qu'elles se dérouleront à la base nautique, située rue Duhamel Liard. Les jours d'ouvertures sont du mercredi au dimanche de 14 h à 19 h pour la période du 28 juin au 2 octobre 2022.

Le conseil municipal invité décide, à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions de la liste « Agir Ensemble Pour Merville »), d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.